

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CL2

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 3° De manifester de façon claire et publique le périmètre des titres détenus par un même groupe. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains groupes financiers possèdent de nombreux titres de politique général et d'informations. La mise en évidence sur les titres desdits journaux détenus par les groupes doit être appliquée afin qu'il soit fait au lecteur toute la lumière sur les orientations politiques desdits journaux détenus par le groupe.